RÉFLEXIONS

SUR les Inconvénients de la nouvelle Ordonnance concernant l'Adminiſtration de la Juſtice.

Cour
FRC
7618

MALGRÉ tous les efforts du patriotiſme le plus éclairé, deux miniſtres coupables perſiſtent dans leurs projets deſpotiques ; ils tiennent encore en mains les rênes du gouvernement.

S'ils cédent, en apparence, à une patrie de nos réclamations, c'eſt pour nous préparer de nouveaux pieges ; & la réſiſtance que nous oppoſons à leur funeſtes deſſeins, n'a pu les forcer juſqu'ici, qu'à mettre dans leur conduite plus d'art & de déguiſement.

S'ils renoncent à la formation de ces aſſemblées qui inſpiroient à la province une ſi juſte défiance, ils cherchent à étendre leur deſpotiſme juſques ſur nos états. Ils veulent s'arroger le droit d'en régler la compoſition, & ſe ménager dans un établiſſement avoué par le peuple, la même influence qu'il ſe promettoient dans les adminiſtrations provinciales.

Forcés par des circonſtances impérieuſes à fixer, d'une maniere préciſe, la convocation des états-généraux, on diroit qu'ils veulent enfin rétablir la nation dans l'exercice de ſes droits ; & cependant ils déclarent hautement perſiſter dans leur projets ſur la réformation des tribunaux ; comme s'ils pouvoient, ſans le concours du peuple aſſemblé, lui créer de nouveaux juges, attaquer l'inamovibilité des offices ; dépouiller de leur propriété une foule de citoyens, & renverſer ainſi, de leur autorité privée, pluſieurs loix fondamentales de la monarchie.

Mais pourquoi paroiſſent-ils convaincus que la nation aſſemblée ne ſera pas libre de rejeter les loix déſaſtreuſes qu'ils lui ont préparées ? Quels ſont les motifs

de cette étrange confiance ? Ils se flattent sans doute de réussir par la ruse & l'intrigue, à introduire dans les états-généraux, leurs agents & leurs créatures ; à les composer de maniere qu'ils n'ayent à redouter de leur part, ni obstacles, ni contradictions.

Et s'ils ne parviennent pas à s'assurer la plus grande influence dans l'assemblée de la nation, croyez qu'ils emploieront toutes les ressources de leur art, pour éloigner une convocation si long-temps annoncée ; croyez que si nous ralentissons nos efforts, ils sauront bien nous frustrer d'un espoir consolateur qu'ils n'ont peut-être inspiré au peuple que pour séparer sa cause de celle de la magistrature, & réussir plus facilement à opprimer l'une, après avoir anéanti l'autre.

Pourroit-on mettre beaucoup de confiance dans la parole de deux ministres qui ont violé les loix les plus sacrées de la monarchie ; qui se sont fait un jeu de la liberté & de la propriété de leurs concitoyens ; qui n'ont pas rougi de nous promettre la conservation de nos privileges, lors même qu'ils travailloient à nous asservir pour nous dépouiller avec plus de facilité. Mazarin, cet habile & rusé tyran qu'ils sont bien éloignés d'égaler en génie, mais qu'ils surpassent en fourberie & en despotisme, combien de fois n'abusa-t-il pas les Français par des promesses toujours trompeuses de convoquer les états-généraux.

Tant qu'ils refuseront aux vœux du peuple ses anciens magistrats ; qu'ils retiendront dans l'exil & les fers les illustres victimes de leur tyrannie ; tant que nous serons environnés des troupes destinées à nous opprimer, défions-nous de leurs promesses. S'ils vouloient réparer leurs torts envers la nation, ne cesseroient-ils pas des hostilités scandaleuses ; continueroient-ils à la traiter en ennemie ?

Mais que dis-je..... ; les crimes & les violences dont ils se sont rendus coupables, ne sont-ils pas tels, que désormais ils ne peuvent trouver de salut que dans la perte de la France ? Si l'orgueil & l'ambition leur inspirerent le dessein de nous opprimer, leur propre sûreté n'est-elle pas devenue pour eux un nouveau motif d'achever leur ouvrage ? Oseroient-ils

CHICAGO

paroître au milieu d'une nation qu'ils ont si cruellement outragée ? Ah ! gardons-nous de croire à leurs perfides promesses, & n'attendons le salut de la patrie que de notre vigilance & de notre courage, aussi long-temps que nous les verrons dépositaires de l'autorité.

Si les projets tyranniques qu'ils cherchoient à voiler sous le spécieux prétexte du bien public, n'ont pu en imposer à aucun citoyen éclairé ; si l'ensemble de ce plan monstrueux, n'a trouvé, ni partisan, ni apologiste de bonne foi, on ne peut se dissimuler que l'ordonnance sur l'administration de la justice, a fourni aux agents ministériels, des moyens dangereux de persuasion ; qu'elle a séduit quelques personnes assez peu éclairées pour ne pas découvrir les vices nombreux de cette loi, & d'un caractere assez corrompu, pour voir avec indifférence, qu'elle est étroitement liée au système le plus despotique.

Je crois donc utile de revenir encore sur une matiere si souvent discutée ; & quoique mes efforts ne puissent rien ajouter aux lumieres répandues par tant de plumes savantes, ils ne seront pas absolument infructueux, si je parviens à ramener sur l'objet le plus important, l'attention de quelques hommes prévenus.

Les ministres, dans le préambule de cette ordonnance, ont paru frappés de la nécessité de soumettre à une revision générale nos loix civiles..... ; & la régénération des tribunaux s'est d'abord présentée à eux comme un préliminaire indispensable de cette réforme.

Peut-on compter beaucoup sur le projet qu'ils annoncent de corriger le code de la France ? Sa situation actuelle permettra-t-elle d'éxécuter bientôt une entreprise si périlleuse & si importante ? C'est ce que je laisse à décider à tous ceux qui ont pénétré les intentions ministérielles ; à tous ceux qui connoissent l'épuisement du trésor public, dont une des branches de revenu les plus importantes, prend sa source dans les vices de notre législation. Quoiqu'il en soit, les ministres ont erré grossiérement dans la marche de leurs opérations ; il est évident qu'ils ont comencé

leur ouvrage par où ils auroient dû le terminer.

S'ils n'avoient pas sacrifié toutes sortes de considérations à l'odieux projet d'asservir leurs compatriotes en affoiblissant les premieres cours du royaume, ils auroient senti que l'administration ancienne de la justice étoit la mieux adaptée à notre législation; qu'ils ne pouvoient apporter des changements à l'une, sans avoir donné à l'autre plus de clarté, de simplicité & d'uniformité; ils auroient senti, en un mot, que la réforme du code de la nation, devoit précéder celle de ses tribunaux.

Tous ceux qui sont un peu versés dans la connoissance de notre droit civil, n'ignorent pas combien, au premier coup d'œil, & souvent après une longue étude, il présente d'obscurités, d'incertitudes & de contradictions; combien il est difficile d'acquérir des connoissances certaines dans ce monstrueux assemblage de loix romaines, de coutumes particulieres, d'ordonnances de nos rois, & de décisions des jurisconsultes.

Or, un code diffus & compliqué, écrit en grande partie dans une langue inconnue au peuple, favorise nécessairement les décisions arbitraires; on sent combien il est facile au juge ignorant de s'égarer dans cet obscur dédale; au juge prévenu, d'interpréter beaucoup de loix au gré de sa passion, & d'en imposer sur l'injustice de ses décisions. Il est donc très-important de ne confier l'exécution & le dépôt de pareilles loix, qu'à des tribunaux majestueux, composés de membres choisis dans une classe distinguée de la société, qui, par leur nombre, leur fortune & leurs lumieres, soient, autant qu'il est possible à la foiblesse humaine, inaccessibles à la corruption, aux ménagements particuliers, aux surprises des passions & de l'erreur.

Cette extrême complication de nos loix se retrouve, par une conséquence nécessaire, dans un grand nombre des contestations qui s'élevent entre les particuliers. L'expérience apprend en effet que la plupart des causes qui présentent des questions de droit, exigent beaucoup de lumieres & d'expérience dans les défenseurs & les juges; quelles ne peuvent être éclercies sans

de longues discussions ; qu'elles le sont rarement pendant le cours d'une premier instance. De là l'indispensable nécessité de cette hiérarchie de tribunaux qui s'éclairoient & se réformoient les uns & les autres ; de cette marche lente & grave dans l'administration de la justice, qui laissoit le temps de préparer des moyens de défenses contre une attaque injuste, mais habilement concertée ; d'éclairer les magistrats sur les ruses de ces plaideurs exercés, auxquels nos loix & notre procédure fournissent trop souvent des armes dangereuses, & la facilité d'obtenir des succès en premiere instance.

Deux considérations importantes qui résultent encore de la nature de notre droit civil, nécessitent l'étendue du ressort des cours souveraines.

Personne n'ignore que les études les plus longues & les plus assidues dans les meilleures universités, sont toujours insuffisantes ; qu'il y a loin de la connoissance vague des principes, à celle du barreau, qui apprend à en faire l'application ; que les lumieres & l'expérience, fruit d'une longue pratique, & de la fréquentation des personnes versées dans les affaires, sont indispensables pour former non-seulement le jurisconsulte, mais encore le magistrat. Or, ces lumieres & cette expérience ne peuvent s'acquérir qu'à la suite de tribunaux chargés d'un grand nombre de procès ; qu'au milieu d'un grand concours de légistes qui se communiquent à chaque instant le résultat de leurs études & de leurs connoissances particulieres.

En effet, c'est dans le sein des grandes villes où siegent les cours souveraines, que la jeunesse des différentes parties du royaume, destinée à la profession des loix, est forcée de venir perfectionner ses études, & puiser une foule de connoissances nécessaires à son état. Personne n'ignore que le barreau attaché à ces cours, dirige par ses conseils un grand nombre d'affaires dans toute l'étendue du ressort ; qu'il paye chaque jour le tribut de son expérience aux juridictions inférieures des provinces, & qu'il y entretient ainsi, jusqu'à un certain point, cette unité de principes si nécessaires dans l'administration de la justice.

Parmi les loix romaines obſervées dans une partie de la France, les unes peu appropriées à nos mœurs, d'autres obſcures ou contradictoires entr'elles, obligent ſouvent les tribunaux à s'écarter de leurs diſpoſitions, à les expliquer, à les interpréter. Delà, la juriſprudence des arrêts, qui forme une partie de notre droit civil; les dangers de l'arbitraire qui dicta ces jugements; la diverſité qu'ils introduiſent entre des provinces ſoumiſes aux mêmes loix, les firent toujours regarder comme de fâcheux inconvénients dans l'adminiſtration de la juſtice : mais l'étendue du reſſort des cours de parlement, y mettoit de certaines bornes; les habitants d'une province ou d'un reſſort étoient du moins régis par un droit uniforme. Les nouveaux tribunaux donneroient une extenſion prodigieuſe à cet abus, puiſqu'au lieu d'une ſeule cour jugeant en dernier reſſort, il y en auroit une multitude dans chaque province; celle de Dauphiné, l'une des moins étendues, en renfermeroit plus de douze. Ainſi des contrariétés ſans nombre entre les loix & la juriſprudence, une incertitude funeſte dans les droits & les propriétés, ſeroient les conſéquences inévitables de la création de cette multitude de tribunaux ſouverains; & les miniſtres, ſous le prétexte ſpécieux d'abréger la longueur des procès, ne feroient que ſubſtituer de dangereux abus à quelques inconvénients

L'exceſſive longueur dans la diſtribution de la juſtice, effet inévitable de la complication de nos loix, entraîne des abus qu'on ne ſauroit diſſimuler; mais il en réſulte auſſi quelques avantages, & je ne crois pas avancer un paradoxe, en diſant qu'il naît une ſorte de bien de la ſource même du mal.

L'erreur & la paſſion enfantent la plupart des procès. Pendant le cours de pluſieurs inſtances, le plaideur avoit le temps de s'éclairer, de calmer une aveugle animoſité, & de prévenir, par un arrangement amiable, le jugement définitif d'un procès qui l'eût ruiné ſans retour, ou qui eût perpétué dans ſon cœur le poiſon de la haine & de la vengeance.

Les plaideurs ſouvent rebutés par la difficulté d'obtenir des jugements, choiſiſſoient des juriſconſultes

déclarés, qu'ils rendoient arbitres de leurs différents; ils se terminoient ainsi avec promptitude, à très-peu de frais, & à la satisfaction des deux parties, dont l'une n'avoit jamais à reprocher à l'autre sa ruine absolue. Mais abréger à l'excès la durée des contestations, n'est-ce pas inviter à en faire naître? Et la trop grande facilité d'obtenir des jugements, ne produira-t-elle pas une infinité de procès? Les ministres auroient-ils voulu attiser le feu de cette sorte de guerre intestine, si fatale au peuple, si utile au fisc qui recueille plus de la moitié des sommes qu'elle coûte aux malheureux plaideurs?..... Mais ne leur prêtons pas des torts sans doute imaginaires, ils en ont assez de réels envers la nation.

Le second motif que donne l'auteur de la nouvelle ordonnance, est de prévenir des frais immenses. Mais on l'a dit si souvent, & je le répete encore, comment le peuple pourroit-il espérer une diminution de frais dans l'administration de la justice, lorsqu'on lui impose l'obligation de faire subsister cette multitude de juges qui doivent composer les nouveaux tribunaux; lorsqu'on lui enleve par une ruse perfide, des juridictions qui terminoient presque sans frais la plupart de ses différents, pour le traduire immédiatement devant des tribunaux où la justice, vendue en quelque sorte au nom du souverain, seroit toujours inaccessible à l'indigent, si la générosité de son défenseur ne lui procuroit quelquefois les moyens de l'obtenir.

On veut éviter *les frais immenses* qu'il en coûtoit ci-devant pour obtenir justice, mais a-t-on calculé combien seront onéreux au peuple ces nombreux essaims de juges faméliques qui doivent infester toutes les parties du royaume?

Le produit des offices de magistrature étoit infiniment modique dans le régime ancien; l'honneur & les distinctions attachées aux fonctions de juges, formoient presque l'unique récompense de leurs travaux. Mais lorsque par une affreuse politique on les dépouille de tout leur lustre; lorsqu'en les faisant concourir au succès de projets destructeurs, on les dévoue à l'infamie, à la haine publique, a-t-on pu se flatter

que des personnes riches & distinguées se présenteroient désormais pour en remplir les fonctions ? Non ; un état avili ne peut convenir qu'à des hommes vils, qu'à des hommes capables de préférer un sordide intérêt aux honneurs & aux distinctions, & de consentir à vivre dans le mépris, pour se tirer de l'indigence : & doit-on s'attendre que de tels magistrats seront modérés dans la taxe de leurs jugements ; qu'ils seront inaccessibles à la corruption, & que l'or de la partie la plus opulente n'aura jamais aucune influence sur leurs décisions ? Peuple crédule ! attendriez-vous de la modération & du désintéressement de la part de juges avilis, que le gouvernement obéré ne pourroit récompenser d'une lâche condescendance, qu'en fermant les yeux sur leurs injustices & leurs brigandages.

Le troisieme motif que donne l'auteur de la nouvelle ordonnance, est de prévenir des déplacements ruineux : pour remplir cet objet il établit une foule de tribunaux qui doivent juger en dernier ressort jusqu'à la concurrence de 4000 liv. ; mais cette disposition qui a pu séduire au premier coup d'œil quelques personnes peu réfléchies, n'est, en effet, que le comble de la vexation.

Priver le citoyen de la voie de l'appel dans la plupart des contestations, n'est-ce pas consacrer une foule d'erreurs que l'imperfection de nos loix rend si fréquentes dans les premieres juridictions ?

Pour se dérober à la fatale influence de l'intrigue, des passions & de l'ignorance si ordinaires dans les petites villes ; pour soumettre un premier jugement qui le condamnoit à la revision de défenseurs & de magistrats éclairés, le plaideur, loin de gémir sur la nécessité de se déplacer, entreprit toujours avec joie les plus longs voyages ; & lorsque trois décisions successives le persuadoient à peine de l'injustice de sa cause, ne regardera-t-il pas comme l'excès du malheur de se voir irrévocablement condamné par des tribunaux que jamais il ne pourra, ni estimer, ni respecter.

Lorsqu'on réfléchit que des juges, habitants d'une petite ville, ayant une connoissance trop particuliere de leurs concitoyens, ne peuvent que bien difficile-

ment se garantir de la prévention & rendre la justice sans acception de personnes ; que par la nature de notre législation, il ne sauroit y avoir beaucoup de lumieres à la suite de tribunaux extrêmement bornés dans leur juridiction ; que prononçant en dernier ressort sur la plupart des contestations, ils n'auront point à craindre que l'iniquité de leurs décisions soit dévoilée par des juges supérieurs. Enfin, lorsqu'on réfléchit que des magistrats déjà dégradés par le despotisme qui leur a donné l'être, ne pourroient être guidés par l'honneur, étranger à cette sorte de gouvernement, ne doit-on pas craindre de voir renaître ces temps malheureux qui signalerent la décadence de l'Empire Romain, où sur des tribunaux sans force & sans considération, des juges dépourvus de principes & de délicatesse, méprisant les loix qu'ils ne connoissoient pas, refusoient la justice à l'indigent & ne l'accordoient qu'au prix de l'or à l'homme riche.

Heureux si, privés de magistrats toujours incorruptibles, nous ne perdions encore en eux nos plus zélés, nos plus puissants défenseurs ; mais qui nous garantira désormais des vexations & des entreprises des suppôts du fisc ? Qui punira leurs extorsions & leurs brigandages ? Qui protégera l'homme foible & sans défense, contre des hommes toujours armés ? Qui pourra maintenir l'exécution de ces loix sages & protectrices, qui mettoient le citoyen à l'abri de la violence du soldat ? Et s'il est dans la nature des choses qu'un pouvoir qui ne trouve plus d'obstacles, ne connoît bientôt plus de bornes, craignons que la puissance militaire, balancée autrefois par ces illustres corps de magistrature, ne pese bientôt sur nous ; qu'elle ne nous fasse gémir bientôt sous un régime insupportable pour le citoyen (1). Attendrions-nous une protection bien puissante de la part de tribunaux dont la foiblesse égalera l'avilissement ; des magistrats à qui on a ôté jusqu'à la puissance du glaive, pourroient-ils assurer l'exécution des loix.

(1) Pénétré de respect pour l'armée Française, plein de confiance en sa loyauté, je ne prévois que des inconvénients attachés à la foiblesse humaine.

Ouvrages du miniſtre qui les anéantiroit avec une extrême facilité, oſeroient-ils lui réſiſter? Membres eſſentiels d'un gouvernement deſpotique, voudroient-ils s'oppoſer aux abus du pouvoir?

Mais ſi nous ſuppoſons contre l'évidence que les changements introduits par l'ordonnance, ſur l'adminiſtration de la juſtice, ſont auſſi utiles en eux-mêmes qu'ils ſont en effet dangereux & mal combinés, la marche qu'ont ſuivie les auteurs de cette loi, les circonſtances qu'ils ont choiſies pour la publier, ne la rendroient pas moins injuſte & tyrannique.

On ne doit détruire qu'avec un extrême lenteur d'anciens abus auxquels ſe trouvent liés l'état & la fortune d'une foule d'individus; cette vérité a été ſentie par tous les légiſlateurs. Les annales du monde n'offrent aucun exemple de la terrible révolution qui menace la France; on ne vit jamais dans un grand empire des millions de citoyens ſacrifiés à l'avantage très-modique & très-éloigné du reſte de la nation. Et quel temps a-t-on choiſi pour exécuter un auſſi funeſte projet? Celui où les finances épuiſées ſans eſpoir d'être rétablies de longtemps, mettent le gouvernement dans l'impuiſſance, non-ſeulement de ſecourir tant d'infortunés privés de leur état, mais encore de rembourſer à une foule de citoyens le prix de leur propriété ravie; celui où le commerce de la France & l'induſtrie nationale, attaqués dans leur ſource par la main même qui devoit les protéger, laiſſoient déjà une multitude d'individus dans l'indigence & l'oiſiveté.

Oh! mes compatriotes! Il eſt trop vrai qu'un miniſtre déprédateur avoit préparé la ruine de votre patrie, avant que ſes ſucceſſeurs, plus coupables encore, euſſent entrepris de la mettre aux fers! Voyez les maux qui déchirent la France; ceux plus grands encore dont elle eſt menacée. Craignez que la miſere ſubite & profonde qui vient de frapper au même inſtant plus de douze villes principales, ne ſoit que le funeſte avant-coureur de celle qui doit bientôt s'étendre à tout le royaume.

Un traité de commerce conclu avec l'Angleterre

dans l'unique objet d'augmenter les revenus du fisc, ruine nos manufactures, & détruira bientôt sans retour cette source de nos propriétés.

Une association de *monopoleurs* à qui l'on n'a pas rougi de vendre le droit exclusif de trafiquer dans l'Inde, inonde le royaume d'un genre de marchandises, dont l'usage, borné autrefois aux objets de pure nécessité, est employé aujourd'hui avec une extrême profusion par les dames françaises. Soumises à ce tyran capricieux, idole d'une nation vive & légere, elles cédent aveuglément à l'impulsion d'une société qui spécule sur leur folie, & met à profit un goût qu'elle a su leur inspirer; & tandis que notre or va s'engloutir dans l'Inde, ou plutôt qu'il enrichit une nation rivale, Lyon voit disparoître son antique splendeur; Nîmes perd rapidement celle qu'elle venoit d'acquérir, & ces deux villes infortunées rejetent chaque jour de leur sein une multitude d'indigents.

Une fausse politique, ou plutôt l'impuissance du gouvernement, enleve à la France l'influence & le crédit dont elle jouit si long-temps chez une nation qui payoit notre amitié des plus précieux témoignages de reconnoissance. Un peuple plus heureux profite de notre foiblesse & de nos erreurs; il obtiendra bientôt pour prix de l'utile secours qu'il prête à nos anciens alliés, des moyens infaillibles de ruiner notre commerce du levant. Heureux encore si le Turc n'avoit à se plaindre que de notre foiblesse; si de fatales circonstances ne nous faisoient paroître à ses yeux coupables de perfidie!

Un roi puissant nous appelle vainement dans l'Inde; c'est en vain qu'il nous invite à enlever à l'Angleterre, ou du moins à partager avec elle ces riches établissements qui procurent à son commerce tant de prospérité.

La France qui, dans des temps plus heureux, contribua si glorieusement à faire revivre dans le nouveau monde le germe de son ancienne liberté, vient de donner à l'univers entier une preuve honteuse de sa foiblesse actuelle; elle n'a pu garantir de l'esclavage une nation alliée qui lui tendoit les bras!

Notre marine régénérée au commencement de ce

regne, retombera bientôt d'ans l'état dont elle étoit à peine ſortie, & l'Angleterre qui nous menace d'une guerre prochaine, nous fera ſans doute payer bien cher les avantages qu'une adminiſtration plus éclairée nous fit remporter ſur elle.

Tandis que ce peuple, à la faveur de ſon heureuſe conſtitution, acquitte d'anciennes dettes, ſe prépare des reſſources à venir, qu'il améliore chaque jour ſes finances, un vuide effrayant ſe dévoile dans celles de la France; des déprédations dont l'hiſtoire n'offre aucun exemple, ont fait diſparoître dans l'eſpace de cinq années, un capital de pluſieurs milliarts.

Ainſi dans le temps qu'une adminiſtration ténébreuſe engloutiſſoit nos richeſſes, elle travailloit, par les plus funeſtes opérations, à en tarir la ſource; & nous étions tombés dans le mépris de nos alliés, de l'Europe entiere, avant que de perfides miniſtres euſſent formé le projet de nous avilir à nos propres yeux.

Ainſi, lors même qu'on a enchaîné notre induſtrie, qu'on a porté les plus funeſtes atteintes à notre commerce; qu'on a enlevé à la nation des reſſources qui ſeules pouvoient lui fournir les moyens de ſupporter d'énormes tributs, elle eſt condamnée non-ſeulement à remplir un déficit immenſe dans le tréſor royal, mais encore à fournir à des diſſipations dont on ne lui permet, ni de connoître, ni d'enchaîner la funeſte cauſe. On lui enleve d'anciens magiſtrats aſſez généreux pour oſer prendre en main la défenſe de l'état, pour lutter contre le deſpotiſme miniſtériel; on veut leur ſubſtituer des magiſtrats nouveaux qui ſeroient les premiers & les plus dociles eſclaves de ceux dont ils tiendroient l'exiſtence.

Peuple infortuné! n'eſt-ce donc que pour enrichir d'avides courtiſans, que la nature libérale vous prodigua l'induſtrie & le génie des arts; vous deſtinoit-elle à vivre avec la plus miſérable des nations, lorſqu'elle vous fit naître ſous les plus beaux climats, dans les plus riches contrées de l'univers; ne vous ſeriez-vous diſtingué entre tous les peuples de l'Europe, par votre amour pour vos ſouverains, que pour recevoir de la part de leurs miniſtres, les plus ſanglants outrages; ne porteriez-vous le nom de François, que pour ramper dans un eſclavage

heureux; & ce nom qui faisoit la gloire de vos ayeux, ne seroit-il désormais pour vous que le sujet d'une cruelle ïronie.

Ah! rappellez dans votre ame le courage & la fierté qui doivent distinguer le premier peuple de l'Europe! Sachez résister à de coupables ministres que l'ivresse d'un pouvoir passager a rendus les ennemis les plus cruels de leur patrie.

L'appareil de la guerre qu'on étale depuis si long-temps à vos yeux, pourroit-il vous effrayer? des moyens plus puissants que les armées les plus formidables, ne sont-ils pas en votre pouvoir? C'est en vain qu'on désarme votre bras, c'est en vain qu'on enchaîne vos forces individuelles. Si votre cœur n'est pas entièrement corrompu, s'il est encore susceptible de sentir le prix de la liberté, l'humiliation & le malheur qui suivent l'esclavage, la France est sauvée. Les projets odieux des ministres ne s'accompliront point. L'opinion publique qui maîtrise l'univers, enchaînera leur funeste activité; ces tribunaux foibles & méprisables qu'ils veulent faire succéder à vos anciens magistrats, ne se formeront jamais; le trésor public qu'ils emploient à vous opprimer, s'épuisera bientôt faute d'aliment; & la perte totale de leur crédit qui s'altere de jour en jour, leur enlevera enfin leur derniere ressource.

La tyrannie, les violences de toute espece qu'ils exercent chaque jour sur les citoyens les plus vertueux, pourroient-elles leur assurer beaucoup de succès, lorsqu'on se fait gloire de mériter leur vengeance, & que leur faveur seule expose à l'humiliation & à l'infortune. Mais sachez vous garantir de leurs intrigues & de leurs impostures, armes viles & dangereuses dont ils ne rougissent pas de se servir. Vous sur-tout qu'une funeste ignorance expose chaque jour aux séductions des agents ministériels, gardez-vous de croire à leurs discours perfides. Ils vous ont mille fois répété que les nouvelles loix n'avoient pour objet que votre bonheur; qu'elles ne tendoient qu'à diminuer le poids de vos contributions, en y faisant contribuer la noblesse & le clergé: ils ont cherché à vous rendre

ſuſpects les deux premiers ordres de l'état, en vous aſſurant que leurs réclamations n'avoient d'autres motifs que la crainte de voir leur condition rapprochée de la vôtre; mais jugez à quel point ils vous ont trompé, à quel point il ont calomnié vos plus généreux, vos plus zélés défenſeurs.

Les miniſtres vous avoient condamnés à ſupporter ſeuls les frais onéreux des chemins publics; la nobleſſe & le clergé viennent de ſe ſoumettre, dans l'aſſemblée la plus auguſte, à y contribuer dans la même proportion que votre ordre. D'autres impôts établis par les nouveaux édits, doivent peſer principalement ſur vous, & la nobleſſe dans des écrits authentiques, offre généreuſement de partager avec vous les charges de l'état. Les miniſtres ſoumettent votre fortune & votre vie à la déciſion de tribunaux ſubalternes, depuis long-temps déshonorés dans l'opinion publique; le clergé & la nobleſſe réclament hautement contre cette diſtinction ſi humiliante pour votre ordre. Enfin, lorſque les miniſtres vous excluent honteuſement d'une cour qu'ils veulent compoſer uniquement de perſonnes choiſies dans les deux premiers ordres, ceux-ci ne demandent qu'à ſe réunir avec vous dans les états-généraux de la nation.

Ah! gardez-vous de ſéparer vos intérêts de ceux de ces généreux patriotes! Réuniſſez à leurs efforts les moyens de réſiſtances qui ſont en votre pouvoir; ne mettez aucun terme à vos plaintes & à vos murmures; ne ceſſez jamais d'accabler d'outrages & de mépris ces hommes qui ne rougiſſent pas de ſe rendre les inſtruments & les apologiſtes du deſpotiſme miniſtériel; ſachez réſiſter à la perception de tout nouveau ſubſide juſqu'à la convocation des états-généraux? Ne craignez pas que nos guerriers ſe transforment en de vils exacteurs! Si jamais on eût pu les juger capables de cet excès de lâcheté, la conduite noble & patriotique qu'ils ont montrée à toute la France, auroit détruit depuis long-temps un ſoupçon ſi injuſte & ſi odieux.

Si malgré la réunion de tous les ordres de citoyens, de toutes les parties de la France, contre deux miniſtres

deſpotiques, nous avons pu craindre l'accompliſſement de leurs deſſeins, que deviendrons-nous, s'ils parviennent à ſemer la diſcorde dans les provinces, à les diviſer entr'elles, à ſéparer la cauſe du peuple de celle des magiſtrats ? Braves dauphinois, vous n'abandonnerez pas un plan de conduite qui vous a mérité l'eſtime & les éloges de la nation, vous acheverez un ouvrage que vous avez ſi glorieuſement commencé ! C'eſt envain qu'on multiplie les pieges ſous vos pas, qu'on cherche à vous ſéduire par des promeſſes trompeuſes; qu'on s'efforce de vous diviſer d'opinions & d'intérêts ; de vous détourner des grands objets qui fixerent votre attention dans une auguſte aſſemblée, pour vous occuper uniquement à des intérêts, à des débats particuliers. Vous ſaurez déconcerter les ruſes & les intrigues miniſtérielles ; vous prouverez à toute la France que votre pénétration & vos lumieres égalent votre fermeté & votre courage.

Juriſconſultes François ! Vous tous que votre profeſſion deſtine à défendre l'honneur & la fortune de vos concitoyens, à exercer ſur eux les nobles fonctions de la juſtice ! Deviendriez-vous les vils inſtruments du deſpotiſme miniſtériel ? Auriez-vous trompé l'eſpoir de la nation ? Jamais elle n'a penſé que la cour-pléniere pût ſe former ; elle a trop préſumé de l'honneur & de la généroſité des deux premiers ordres de l'état, & déjà quelques-uns d'entre-vous ſe ſont aſſis ſur ces tribunaux que la France ne voit qu'avec horreur ! Quelle honte pour votre ordre ! Quel opprobre éternel vous faites rejaillir ſur lui ! Quoi, lorſque tant d'illuſtres citoyens ont déjà ſignalé, par la perte des faveurs & de la liberté, leur amour pour la patrie, vous n'avez pu lui ſacrifier quelques intérêts, quelques reſſentiments particuliers ? Ah ! vous êtes d'autant plus coupables que vos lumieres & vos connoiſſances vous mettoient à l'abri de la ſéduction, & qu'on ne peut attribuer qu'à la perverſité de votre cœur, cette lâche défection à la cauſe publique.

Mais il en eſt temps encore ; effacez par un repentir généreux, le crime que vous avez commis envers la nation ; hâtez-vous de convaincre vos compatriotes, que

vous ne futes séduits que par une erreur passagere ; songez que la France entiere a les yeux sur vous ; qu'elle attend de vous son salut ou sa perte ; que c'est à votre résistance courageuse qu'elle devra sa liberté & son bonheur ; à votre lâche condescendance, qu'elle reprocheroit éternellement ses malheurs & son esclavage.

Si dans l'histoire de ce peuple célebre qui nous a transmis ses loix, vous ne putes refuser votre admiration à ces vertueux citoyens qui se dévouerent pour le salut de la patrie ; si votre cœur vous rendit souvent le noble témoignage que vous eussiez préféré leur sort à celui des brigands heureux qui s'éleverent sur les ruines de la liberté publique ; si votre mémoire a conservé le souvenir des nobles & doux sentiments qu'excita dans votre ame l'histoire des beaux jours de la république Romaine, des impressions pénibles & douloureuse que vous fit éprouver la funeste révolution qui précipita dans l'esclavage ce peuple fameux ; Ah ! faites revivre dans votre cœur une étincelle de ces généreux sentiments en faveur de votre patrie ! Voyez le prélude affreux des maux qui la menacent ; Voyez ces nombreuses cohortes armées contre vos compatriotes ; l'exil, les disgraces, les prisons dont on punit chaque jour les citoyens les plus illustres & les plus vertueux..... ! Craignez que la France ne soit bientôt en proie aux violences & aux extorsions, effets inévitables du despotisme, & que la honte & le remord d'avoir été les instruments de ses malheurs, ne vous punissent d'un supplice éternel.

Et vous hommes assez audacieux pour employer vos efforts & vos talents à la ruine de votre patrie ! je n'ai pas besoin de vous dépeindre ici, avec les traits qui vous caractérisent, d'apprendre à vos concitoyens combien sont odieux & mépriſables les fauteurs du despotisme ministériel. L'histoire, ce miroir fidele de l'humanité, a fixé d'avance l'idée qu'on doit se former de vous. Dans les grandes révolutions dont elle nous a transmis la mémoire, dans ces violentes secousses qui agiterent si souvent Rome & Athenes, la cause de la liberté fut toujours celle des citoyens vertueux,

& le parti des tyrans ne fut jamais embraſſé que par les hommes les plus lâches & les plus corrompus. Cette obſervation, fondée ſur l'expérience des ſiecles paſſés, tout François peut la vérifier aujourd'hui ; il peut..... mais pourquoi chercherois-je à vous démaſquer à tous les yeux? L'opinion publique ne vous a-t-elle pas condamnés & flétris depuis long-temps? N'êtes-vous pas aſſez punis par la haine & le mépris de vos concitoyens? & votre exemple pourroit-il devenir dangereux ?

Ah! ne craignons pas qu'à l'aide de tels agents, qu'avec de tels apologiſtes, les miniſtres puiſſent réuſſir dans leurs funeſtes projets. Ne craignons pas qu'ils ſortent victorieux de cet étrange combat qu'ils ont ſu engager entre l'élite & l'opprobre de la nation..... Non, elle n'eſt pas encore parvenue à un tel degré de corruption & d'aviliſſement. C'eſt vous que j'en atteſte, citoyens éclairés & vertueux, qui payez chaque jour à votre patrie le tribut de vos lumieres & de votre patriotiſme. Vous qui avez préféré l'exil, les fers & les diſgraces aux récompenſes & aux faveurs des miniſtres, & qui gémiſſez bien moins ſur les violences qu'on exerce ſur vous, que ſur les malheurs qui menacent la France. Vous qui dans une aſſemblée à jamais mémorable, avez ſi généreuſement abandonné des privileges & des diſtinctions auxquelles l'orgueil & la foibleſſe humaine attacherent de tous les temps un ſi haut prix. Et toi, illuſtre & vertueux Français, dont la diſgrace eſt devenue le plus beau triomphe ; toi qui, dans la fleur de tes années, ſus t'arracher aux délices d'une ville enchantereſſe, pour voler, à travers les périls d'une mer orageuſe, au ſecours d'une nation opprimée ; toi, que l'Amérique chérit comme ſon libérateur, que l'univers entier admire, & à qui la France ſe glorifie d'avoir donné le jour ; lorſqu'on te voit fidele à tes ſentiments généreux, conſacrer à ta patrie tes talents & ton courage, Non, il n'eſt plus permis de doute de ſon ſalut ; ſans doute qu'il eſt peu de Français aſſez avilis pour réſiſter à l'aſcendant de ta vertu, pour ne pas embraſſer une cauſe dont tu t'es déclaré le défenſeur.

Monarque infortuné à qui la France, malgré les maux cruels qui la déchirent, n'a pu ôter encore sa fidélité & son amour ! Toi en qui elle fonde encore ses plus cheres espérances, si tu n'étois la premiere victime des ennemis de ton royaume, aurois-tu rejeté si long-temps les vœux & les réclamations d'un peuple opprimé, qui ne demande pour prix des sacrifices qu'il est prêt à t'offrir, que de pouvoir t'éclairer sur les déprédations de tes ministres, & s'occuper avec toi du moyen de les prévenir. Si tu n'eusses consulté que les sentiments de ton cœur, aurois-tu pu refuser à tes sujets cette marque de confiance; aurois-tu craint de communiquer avec un peuple généreux qui accorda toujours librement à ses souverains ce que la contrainte n'eût jamais pu lui arracher.

Sans doute qu'il n'est pas bien éloigné ce jour où tu rendras justice à tes fideles sujets ; où tu sauras leur tenir compte de la résistance courageuse qu'ils ont opposée aux ennemis de ta Gloire ; où tu viendras recueillir au milieu de la nation, les témoignages flatteurs de son amour. Mais crains de tromper son attente ; redoute les malheurs qui doivent t'accabler, si de coupables ministres, revêtus plus long-temps de ton autorité, peuvent jamais réussir dans l'exécution de leurs projets tyranniques. Ah ! tu ne jouiras pas long-temps de ces précieux avantages qui te rendent encore aujourd'hui le premier souverain de l'Europe, & tes sujets seront bientôt vengés ; lassés enfin de fournir aux besoins toujours renaissants d'une administration déréglée ; humiliés sous la cruelle atteinte d'un joug qui n'est pas fait pour eux ; les uns iront jouir, sous de plus justes loix, de la liberté de cette faculté précieuse, sans laquelle il ne peut exister de bonheur ; ceux-ci n'arroseront qu'à regret, de leurs sueurs, une terre malheureuse dont les fruits n'enrichissent que d'avides courtisans ; d'autres, à l'exemple de ces infortunés qu'un fanatisme barbare rendit étrangers au milieu de leur patrie, porteront dans des climats plus heureux, leur courage & leur talents; & la France dépouillée de la source de ses richesses, accablée sous le poids d'une dette immense, odieuse à ses habitants,

mépriſée de ſes voiſins, ſuccombant enfin ſous les coups de ſes ennemis, fournira une nouvelle & terrible leçon à tous les princes qui, cédant aux funeſte impreſſions de leurs miniſtres, feront conſiſter leurs gloire à régner par le deſpotiſme, & voudront aſſéoir la proſpérité de leur empire ſur les ruines de la liberté publique.